EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**04 novembre 2021**
Présidence	:	**M. Daniel Sage**
Objet	:	**Préavis n° 2021/25** – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit complémentaire

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/25,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le projet de couvrir la totalité de la toiture du bâtiment pluton avec du solaire photovoltaïque ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.-** (cent cinquante mille francs) pour le travaux de rénovation des installations technique, du bassin, des vestiaires et des distribution du bâtiment Pluton, selon le présent préavis, et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/02.

Cette dépense complémentaire de Fr. 150'000.- sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle engendrera de nouvelles charges annuelles d'exploitation estimées à Fr. 1'500.- et des gains annuels estimés de Fr. 16'000.-. Elle sera ajoutée au montant du crédit initial et sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton - réfection bassin, sanitaires et technique ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 04 novembre 2021.

Le Président

Daniel Sage

CONSEIL COMMUNAL * ECUBLENS * CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Gaelle Weissert